



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3182

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Construction d'un collège - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3182**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Saint Priest

objet : **Construction d'un collège - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les 3 collèges publics situés sur la Commune de Saint Priest ont atteint et même dépassé, pour 2 d'entre eux, leur capacité d'accueil. Les projections académiques montrent, d'ores et déjà, un déficit cumulé de plus de 500 places à l'horizon 2024, auquel s'ajouteront les collégiens issus des nombreux logements familiaux livrés récemment, en cours de construction ou projetés à moyen et long terme. Ces fortes prévisions de croissance de la démographie scolaire rendent nécessaire la création d'un collège de type 750 places sur le territoire de Saint Priest.

De plus, le collège Colette fait l'objet d'un classement en réseau d'éducation prioritaire (REP), et il s'avère nécessaire d'assurer une maîtrise des effectifs. Celui-ci atteindrait 870 élèves si de nouvelles surfaces ne sont pas créées.

II - Projet

Au regard du positionnement des collèges existants, des axes de transports en commun (tram T2, bus) et des quartiers en développement au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), à court et long terme, la localisation du terrain s'est portée sur le quartier Revaion. Un terrain propriété de la Métropole de Lyon de 11 442 m², a été retenu. Inscrit en zone urbanisable à vocation d'équipements publics au PLU-H arrêté, l'emprise dédiée au collège représenterait ainsi environ 11 500 m².

Le calendrier de cette construction est contraint, avec un objectif d'ouverture dès la rentrée 2020. Pour ce faire, il a été décidé d'assurer la maîtrise d'œuvre en interne (direction du patrimoine et des moyens généraux), et de recourir à un procédé constructif industrialisé par le biais d'un accord-cadre d'achat de constructions modulaires, approuvé par délibération du Conseil n° 2017-2477 du 20 décembre 2017, pour la construction à ossature bois, et n° 2018-2662 du 16 mars 2018, pour la construction à ossature métallique. Des exigences en matière de qualité architecturale, d'intégration urbaine et environnementale, avec le choix de matériaux qualitatifs pour la façade sont prises en compte.

Cet établissement disposera de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), d'environ une cinquantaine d'élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, avec des plateaux techniques dédiés à 2 champs, la vente distribution logistique (VDL) et l'espace rural et environnement (ERE). Ces plateaux techniques pourront ainsi fonctionner en réseau avec le collège voisin Gérard Philipe, accessible à pied, permettant ainsi aux élèves de découvrir les 4 offres d'apprentissage. Les classes de SEGPA actuellement au collège Martin Luther King à Mions, dont les plateaux techniques ne répondent plus aux évolutions pédagogiques, seront quant à elles fermées selon un échéancier défini avec l'Académie de Lyon.

Le programme de cette opération consiste en la construction d'un collège d'une surface bâtie d'environ 7 700 m². Il comprend :

- les pôles direction, enseignants, vie scolaire, centre de documentation, médico-social représentent environ 1 350 m²,

- 31 salles de cours d'enseignement spécialisé et général, inclus celles des élèves de SEGPA, dont 1 à 2 pourront être affectées à l'accueil de dispositifs particuliers (unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), etc.),
- des plateaux techniques des SEGPA, en rez de chaussée, en contact direct avec l'entrée, permettant, les expositions et simulation de vente au public et en lien avec les autres espaces du collège. Une serre sera construite,
- une restauration en production sur place pour 500 couverts par jour, avec un fonctionnement de type salad'bar représente environ 800 m², en rez de chaussée avec un accès des élèves sur la cour, une aire de livraison et de retournement,
- des espaces dédiés aux activités sportives se déclinant en une salle d'évolution sportive pour notamment le tennis de table, l'expression corporelle (hors sports collectifs de ballons) de 300 m². Elle s'accompagne pour répondre aux besoins des activités sportives à l'extérieur, de 4 vestiaires garçons et filles, de vestiaires enseignants, ainsi que de rangements. La surface totale s'élève à 484 m². Deux plateaux sportifs extérieurs seront aménagés. Pour compléter ces équipements, la Commune de Saint Priest prévoit la construction d'une halle de sport, à proximité, répondant aux besoins scolaires et associatifs,
- des espaces extérieurs : un sas sécurisé à l'entrée, la cour, un abri 2 roues, un espace de stationnement pour le personnel en raison de la situation péri urbaine du collège, des aires de livraisons, les espaces verts pour l'apprentissage des élèves de la SEGPA espace rural et environnement seront créés.

Des travaux d'aménagement de modes doux (piétons/cycles) et de sécurisation de la voie d'accès sur son linéaire et au niveau des abords du collège s'avèrent indispensables dès l'ouverture, pour assurer la sécurité du cheminement des élèves et les différents flux véhicules, livraison, piétons aux abords de l'établissement.

III - Calendrier

La mise en concurrence des 2 titulaires de l'accord cadre construction de modulaire en ossature bois (intérieur), sur la base du programme et des plans d'aménagements réalisé en interne interviendra fin 2018.

Courant 2019, le résultat des offres des prestataires sur le prix, les méthodes et les délais de réalisation permettra d'arrêter le montant estimatif définitif.

IV - Coût

Le montant prévisionnel de l'individualisation totale de l'autorisation de programme (AP) s'élève à 19 800 000 €. Le démarrage des travaux est prévu dès 2019, pour une livraison à l'été 2020. Le mobilier et les équipements à commander représentent un montant total de 1^{ère} acquisition d'environ 500 000 € qui sont inclus dans le montant de l'opération, dont 400 000 € au chapitre 21.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe de création d'un collège aux conditions techniques et financières exposées ci-dessus, et d'autoriser monsieur le Président à signer les documents administratifs et les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre.

Des subventions du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) 2018 sont susceptibles d'être allouées à l'opération, d'un montant non encore défini, pouvant atteindre jusqu'à 2 000 000 €. Pour obtenir ces subventions, il est proposé d'autoriser monsieur le Président, à engager les démarches auprès de monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme partenaire.

Il est, par ailleurs, demandé à monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône de bien vouloir, conformément à l'article L 421-1 du code de l'éducation, créer par arrêté un collège sur Saint Priest, au moment de sa livraison prévue en août 2020.

La dénomination de cet établissement sera proposée à l'approbation du Conseil début 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve la construction d'un collège d'une capacité de type 750 élèves situé chemin de Revaion, à Saint Priest, pour une surface à bâtir d'environ 7 700 m², incluant des classes SEGPA.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer les documents administratifs et autorisations d'urbanisme afférents à la réalisation du collège précité,

b) - demander à monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône de créer par arrêté, le nouveau collège à Saint Priest, en vue d'une ouverture à la rentrée scolaire 2020,

c) - engager les démarches auprès de monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône pour obtenir les subventions du FSIL 2018, pour un montant prévisionnel de 2 000 000 € pour la construction du collège à Saint Priest et les innovations et performances énergétiques y afférent, ainsi que de tout autre organisme partenaire.

3° - Décide l'individualisation totale d'AP globale P34 - éducation, culture, patrimoine et sport pour un montant de 19 800 000 € toutes dépenses confondues, dont 14 000 000 € HT pour la part travaux, estimé au mois de septembre 2018, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 6 072 000 € TTC en 2019,

- 13 728 000 € TTC de 2020 à 2021.

4° - La dépense en résultant sera imputée aux crédits à inscrire au budget principal, chapitre 23 - exercices 2019 et suivants - ainsi qu'au chapitre 21 pour un montant de 400 000 € de l'opération n° 0P34O4852A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.